

- (a) Les recueils originaux de priviléges de la ville de Lyon, 2 vol. in-fol en vélin, et 1 en papier.
- (b) L'Histoire littéraire de Lyon, in-fol., 6 vol.
- (c) L'Inventaire de ses archives, in-folio, 2 vol.
- (d) L'Histoire de son Eglise, *Lugdunum priscum*, avec dessins et figures.
- (e) L'Etat de sa Généralité, in-fol., 2 vol. Ce dernier recueil est celui de tous les imprimés transmis par le sous-intendant de la province aux curés de toutes les communes de son arrondissement. Ces imprimés, remplis par eux, ont été renvoyés à l'intendant. C'est le tableau de la statistique de ce qui composait alors la Généralité de Lyon.
- (f) Enfin des Registres de l'état civil tenus par le consistoire protestant avant la révocation de l'édit de Nantes.

(g) Et un répertoire de notaire, etc., etc., etc.

Ces deux collections forment 80 volumes, et elles renferment l'une et l'autre beaucoup de chartes originales, bulles, lettres de nos rois et de quelques rois d'Angleterre.

Quel que soit le mérite de ces recueils pour notre bibliothèque, il est incontestable qu'ils en auraient infiniment davantage s'ils étaient placés dans une ville qu'ils concernent, et où se présenterait sans cesse l'occasion de les consulter, ce qui ne saurait arriver ici que bien rarement.

Je propose donc au citoyen Ministre d'autoriser l'échange que j'offre à la bibliothèque de Lyon, de cette collection qui l'intéresse. Je demande en retour ce qu'elle pourrait posséder de relatif à l'histoire particulière des villes de notre département, et, en outre, sur les multiples qu'elle a, des ouvrages de sciences exactes ou naturelles ou de littérature étrangère.

En proposant à la bibliothèque de Lyon un échange dont tout l'avantage est pour elle, je lui donne une preuve d'intérêt qui doit aussi en obtenir de sa part.

Veuillez, citoyen Ministre, nous faire rendre autant de justice que nous nous portons de nous-mêmes à en faire.

Recevez, citoyen Ministre, l'hommage de mon respect.

MOREAU.

Conformément à cette lettre, le ministre écrivit, le 19 pluviôse (8 février), au préfet du Rhône, pour lui faire part de la proposition. Celui-ci communiqua la lettre au citoyen Tabard, conservateur de la bibliothèque de la ville, qui était alors la bibliothèque de l'Ecole Centrale, et qui lui répondit le